

## Position de la fédération RESSOURCES dans le cadre de la mise sur pied d'une REP Matelas en Wallonie

### 1. Situation actuelle des matelas dans les encombrants

#### a. La collecte préservante

Les entreprises sociales et circulaires membres de la fédération RESSOURCES collectent des matelas usagés à domicile et sur sites professionnels de manière préservante (maintien des caractéristiques intrinsèques du matelas). Les entreprises missionnées pour collecter tous les encombrants les prennent systématiquement (système de collecte dit non-écrémant), les autres les prennent seulement quand le matelas est jugé réutilisable (système de collecte dit écrémant).

Concrètement en Wallonie, cinq entreprises sociales et circulaires collectent régulièrement des matelas usagés dans le cadre d'une prestation de service pour le compte des communes (Rcycl, Ressourcerie du Pays de Liège, Ressourcerie Namuroise, Ressourcerie du Val de Sambre et Restor). Une vingtaine d'autres en collectent ponctuellement lorsqu'ils sont réutilisables. Au sein de ses structures, il existe aussi une trentaine de points d'apport.

L'analyse des flux de trois Ressourceries non-écrémantes sur trois années différentes nous apprend que les matelas représentent 3,16% des tonnages collectés. En extrapolant à l'ensemble de la collecte des cinq ressourceries non-écrémantes (11 614 tonnes), on arrive à 367 tonnes par an de matelas collectés par ces cinq Ressourceries, auxquels il faut ajouter la collecte des entreprises sociales et circulaires qui collectent de manière écrémante<sup>1</sup>.

**Au total, RESSOURCES estime que les entreprises membres de RESSOURCES collectent au minimum 25000 matelas usagés annuellement. Cela représente à l'heure actuelle environ 10% de l'ensemble des matelas usagés évacués en Wallonie.**

#### b. Les modes de traitement

Après la collecte préservante, la préparation au réemploi consiste à identifier les matelas potentiellement réutilisables et à les traiter en vue de son réemploi effectif (dépoussiérage, nettoyage/shampooing, stockage au sec).

Lorsque que l'entreprise dispose des ressources nécessaires, les matelas non-réutilisables sont démantelés afin de réduire les coûts d'évacuation. À l'heure actuelle, les offres de reprise de la matière ne couvrent plus les frais de démantèlement.

À défaut, le matelas est évacué comme déchet résiduel.

#### c. La préparation à la réutilisation

RESSOURCES ne dispose pas de données complètes sur la préparation à la réutilisation de matelas car ce flux n'est pas comptabilisé spécifiquement. Néanmoins, l'étude « Identification de la part et de

---

<sup>1</sup> Dans le PWD-R en p.160 « Par ailleurs, une obligation de reprise des matelas est déjà décidée par la Flandre. Les déchets de matelas représentent un tonnage estimé qui varie entre **3.500 t** et 5.250 t par an en Wallonie. .... Au niveau technique, il est important que les matelas collectés soient secs, que ce soit en collecte sélective ou en mélange avec des encombrants (avec séparation subséquente). La mise en place d'une filière de recyclage pour le traitement des matelas se fera par la mise en place d'une responsabilité du producteur »

la nature des déchets encombrants amenés en Parc à Containers ou collectés en Porte à Porte et susceptibles d’être réutilisés » menée en 2017 nous apprend que sur 20 tonnes d’objets collectés, 400 kg matelas étaient réutilisables. Sur un total de 424 objets réutilisables il y avait 25 matelas réutilisables<sup>2</sup>.

Sur base des données disponibles auprès des Ressourceries, nous pouvons affirmer que les entreprises sociales et circulaires préparent en vue de la réutilisation une quantité importante de matelas. A titre d’exemple, la Ressourcerie du Pays de Liège a préparé en vue de la réutilisation et revendu dans ces deux points de vente 303 matelas rien que pour l’année 2019.

Un sondage réalisé par RESSOURCES évalue qu’**au minimum 1000 matelas sont vendus par an dans les magasins de seconde main de ses membres en Wallonie, soit 15,2 tonnes**. Le potentiel est évidemment plus important (voir plus loin).

#### d. Conclusion

- ⇒ Les services de collecte des entreprises sociales et circulaires sont le complément idéal à la collecte via les Parcs-à-conteneurs tant pour les ménages que pour les entreprises, les collectivités et les distributeurs.
- ⇒ Les entreprises sociales et circulaires sont les seuls opérateurs qui réalisent une collecte préservante en vue de la réutilisation. Cela garantit dès lors la mise en œuvre de la hiérarchie des modes de gestion des déchets (échelle de Lansink).
- ⇒ La collecte, le tri, la préparation à la réutilisation et le démantèlement par des Ressourceries permet la création d’emplois locaux non-délocalisables.

## 2. Proposition de modification de l’AGW – Matelas en faveur de la préparation au réemploi

### 1. Reconnaître le rôle des entreprises sociales et circulaires dans la captation des matelas usagés

Comme nous l’avons vu ci-dessus, les entreprises sociales et circulaires assurent un service de collecte, tant auprès des particuliers qu’auprès des distributeurs et des entreprises. Si le secteur est intégré dans le nouveau système, les performances de nos opérateurs contribueront à l’atteinte des objectifs de reprise et de valorisation des produits en fin de vie.

Il est donc important que Région Wallonne reconnaisse et soutienne la collecte à domicile des entreprises sociales et circulaires. En effet, celle-ci est complémentaire aux apports réalisés aux parcs-à-conteneurs. Pour ce faire, nous pouvons nous appuyer sur la liste des centres de réutilisation reconnus par la Région Wallonne (AGW du 3 avril 2014).

Par ailleurs, le gisement professionnel constitue la fraction de gisement au potentiel de réutilisation le plus élevé. RESSOURCES plaide pour que Région Wallonne impose à Valumat des critères de collecte préservante en vue de la préparation à la réutilisation aux collecteurs de ce gisement et réserve ce gisement à des entreprises de l’économie sociale.

---

<sup>2</sup> [www.environnement.wallonie.be](http://www.environnement.wallonie.be)

## 2. Soutenir la préparation au réemploi comme mode de traitement

La préparation à la réutilisation est un des modes de traitement des déchets reconnus par la directive européenne (DIRECTIVE (UE) 2018/851 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 30 mai 2018 modifiant la directive 2008/98/CE relative aux déchets). Comme nous l'avons vu ci-dessus, la préparation à la réutilisation de matelas usagés par les entreprises sociales et circulaires permet la création d'activité économique locale, la création d'emplois non-délocalisable et la réduction de déchet. Il est donc important de soutenir la préparation à la réutilisation au côté des autres modes de traitement.

RESSOURCES signale l'importance de préciser dans la convention environnementale avec l'organisme en charge de la mise en œuvre de la REP la nécessité d'organiser une collecte dite « préservante en vue de la réutilisation » pour assurer ce type de traitement. Une collecte préservante de matelas n'est pas spécialement plus onéreuse que d'autres modes de centralisation et de transport. Il est essentiel que les entreprises agréées par Valumat pour centraliser et traiter le gisement collectif de manière préservante et respectent la hiérarchie de traitement qui favorise la préparation à la réutilisation sur le recyclage.

## 3. Intégrer un objectif distinct de préparation à la réutilisation

Comme expliqué ci-dessus, les entreprises sociales et circulaires traitent en vue de la réutilisation effective au minimum 1000 matelas par an en Wallonie.

Dans le gisement des matelas usagés dont on veut se défaire, le potentiel de réutilisation de matelas existe donc bel et bien. Selon PWC, il est même largement supérieur. L'étude PWC « Mise en œuvre d'un mécanisme de responsabilité élargie des producteurs (REP) pour les matelas en Région de Bruxelles capitale » réalisée pour Bruxelles Environnement en 2018 établit un taux de 8% des matelas évacués sont réutilisables, soit 20000 matelas en Wallonie et 6500 en Région de Bruxelles-Capitale. La mise sur pied de cette REP en 2021 permet à la Région Wallonne de mettre en œuvre l'action 41 du cahier 2 du PWD-R. En effet le chapitre « 6.3. Création d'un cadre favorable à la réutilisation » en page 116 avec le § 6.3.1. « Fixer des objectifs de réutilisation » peut être réalisé en se focalisant sur la fraction 'Préparation à la réutilisation' qui peut facilement être comptabilisée au niveau des chiffres que rendent trimestriellement les centres de réutilisation agréés par la région.<sup>3</sup>

Intégrer un objectif distinct de préparation à la réutilisation permettra de développer cette activité et les impacts sociaux, environnementaux et économiques des entreprises sociales et circulaires. En réalité, l'existence même d'un objectif de préparation à la réutilisation importe plus aujourd'hui que sa hauteur. La prise en compte d'un tel objectif permettrait de prendre en compte les impératifs nécessaires à l'atteinte de cet objectif dans le système de reprise.

---

<sup>3</sup> Notons par ailleurs dans le PWD-R en p 396 le Tableau 118 « Top 10 des actions figurant dans le cahier 3 considérées comme les plus coûteuses pour les entreprises. Coût estimé à court terme (€/an).

1. Instaurer une contribution des producteurs au financement de la politique régionale et des coûts en matière de prévention (cf. programme de prévention), de propreté publique, de contrôle des transferts de déchets et de lutte contre les filières illégales et la délinquance, de R&D, ... 5400000 €

2. Éviter la constitution de réserves/provisions excessives, le cas échéant, par une fiscalité incitative sur les réserves/provisions disproportionnées 3694734 €

3. Mettre en place une obligation de reprise des matelas (si option retenue après analyse)

3 448 481 € ... »

À l'inverse, le fait de poursuivre un unique objectif de taux de recyclage ne donnera aucun incitant pour que les flux de matelas réutilisables soient effectivement préparés en vue de la réutilisation.

RESSOURCES propose de fixer un objectif de départ a minima réaliste avec l'atteinte de 0.01 kg/an/habitant soit 2500 matelas par an en Wallonie (12.5% du potentiel chiffré par PWC) ou un taux de 1% des matelas évacués.

#### **4. Soutenir la création de débouchés pour les matières recyclables**

Les entreprises sociales et circulaires peuvent mettre en filière les différents composants constituant un matelas grâce à un travail manuel de séparation des matières. Cette activité peut se faire de manière locale et être associée à des postes de travail pérennes. Le démantèlement local permet en outre un transport plus efficient.

Comme signalé ci-dessus, cette activité souffre de problème de rentabilité faute de débouchés et nécessite une étude de type Business Plan. RESSOURCES pointe dès lors :

- L'importance de créer des débouchés pour ces matières, notamment en orientant l'éco-design des matelas vers l'utilisation de matières recyclées issues des matelas collectés sur le territoire ;
- L'opportunité de développer des unités de traitement des matières issues des matelas.
- L'importance de synchroniser et de rétribuer à la fois la mise en filière matière et le recyclage matière à proprement parler.